



## ANNEXE 10

### INFORMATION MODALITES REMISE CLE DE LA CHAMBRE ATTRIBUEE

Le résident, à sa demande et en fonction de ses facultés peut avoir la clé de la chambre qui lui est attribuée sur l'EHPAD selon les modalités et l'engagement suivants :

**Noms et prénoms du résident :**

**Chambre n°**

Je soussigné (Noms et Prénoms) \_\_\_\_\_

Atteste que la clé de ma chambre m'a été remise à ma demande et avoir pris connaissance des modalités suivantes :

- En cas de perte, une nouvelle clé sera refaite et me sera facturée 40€ (clé sur organigramme)
- En cas de non restitution à ma sortie de l'établissement la somme de 40€ correspondant au rachat d'une nouvelle clé sera déduite du dépôt de garantie versé lors de l'admission sur l'établissement

La clé est remise le :

Fait le \_\_\_\_\_ à Cérilly  
Signature du résident ou de la résidente

La clé est restituée le :

Fait le \_\_\_\_\_ à Cérilly  
Signature et qualité du professionnel à qui la clé a été restituée

**Commentaires éventuels :**